

INTRODUCTION

Le présent tome deuxième des *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, traite presque exclusivement de la Conférence de la Paix, tenue à Paris en 1919. Le tome I portait sur une période de dix ans, soit depuis la fondation du ministère des Affaires extérieures, en 1909, jusqu'en 1918. Le tome III reprendra à 1918 la publication des documents relatifs à d'autres affaires que celles de la Conférence de la Paix. On a jugé que les textes sur la Conférence de la Paix étaient assez nombreux et assez intéressants pour justifier un volume spécial, même si cela devait entraîner un certain chevauchement de dates.

Dès janvier 1915, le Royaume-Uni a entrepris expressément de consulter les dominions en temps utile¹ au sujet des conditions de paix, mais la consultation à l'époque n'était pas chose faisable. En 1917, les premiers ministres des dominions sont invités "to attend a series of special and continuous meetings of the War Cabinet in order to consider urgent questions affecting the prosecution of the War, the possible conditions on which in agreement with our Allies we could assent to its termination and the problems which will immediately arise".² Avec la nouvelle participation des premiers ministres des dominions, le Cabinet de guerre a commencé à être connu sous le nom de Cabinet impérial de guerre. Au cours de sa première série de réunions, le Cabinet s'en tient cependant à des généralités en ce qui concerne les conditions de paix. La deuxième série de réunions a lieu pendant l'été de 1918, assombri par des revers militaires, et, naturellement, on s'intéresse davantage aux questions de guerre qu'aux conditions de paix.

Vers la fin de la guerre, les conditions de paix reprennent la vedette. Le 27 octobre 1918, le premier ministre du Royaume-Uni annonce aux premiers ministres des dominions qu'un armistice est possible et que des réunions interalliées se tiendront à Londres le cas échéant, en vue d'une conférence de la paix. Il conseille aux premiers ministres des dominions d'être prêts à partir sans délai pour l'Europe si les Allemands acceptent l'armistice proposé, "in order to participate in the deliberations to determine the line to be taken at the conferences by the British Delegates".³

Sir Robert Borden répond immédiatement qu'on procède aux préparatifs suggérés. Dans un télégramme envoyé le jour suivant, il présente officiellement pour la première fois une demande de représentation des dominions

¹ Tome 1, Document n° 413.

² *Ibid.*, Document n° 465.

³ *Ibid.*, Document n° 364.